

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 24

- Pouvoirs : 1

- Excusé(e)s : 3

- Absent(e)s non

excusé(e)s : 2

L'an deux mil vingt-trois, le 27 Novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 20 Novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la salle Tavernier à Sérézin du Rhône, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.

Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Raymond DURAND, Maryse MERARD, Cécile SUBRA, Nicolas VARIGNY (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Patrice BERTRAND, Martine JAMES (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennas), Pierre BALLELIO, Sylvie CARRE, Lilian CARRAS, Pascale LUCARELLI, René MARTINEZ, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD (Simandres), Mattia SCOTTI, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Béatrice CROISILE, Patrice LAVERLOCHERE, Bettina VOIRIN (Ternay)

Pouvoirs :

M. Arnaud DELEU (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à M. Pierre BALLELIO (St Symphorien d'Ozon)

Excusés :

M. Denis CATHEBRAS (Sérézin du Rhône)

Mme Frédérique LEPERS (Simandres)

M. Roberto POLONI (Ternay)

Absentes non excusées :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)

Mme Christelle REMY (Communay)

**N°2023-106-7.5.3
27/11/2023**

**Convention pluriannuelle d'objectifs avec le Syndicat d'Initiative de Ternay
pour 2023-2026**

Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances, rappelle à l'assemblée que :

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-09-01-00026 du 1^{er} septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Vu le bureau communautaire du 13 novembre 2023 ;

Considérant que la promotion du tourisme est de compétence communautaire ;

Considérant qu'il convient de formaliser le partenariat entre le Syndicat d'initiative de Ternay et la CCPO via une convention d'objectifs pluriannuelle pour la période 2023-2026 ;

Considérant que le montant annuel de la participation de la CCPO versée au Syndicat d'initiative de Ternay pour 2023, 2024, 2025 et 2026 est de 1 700 € ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes de la convention d'objectifs pluriannuelle avec le Syndicat d'initiative de Ternay pour la période 2023-2026, annexée à la présente délibération ;

- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention ;
- **VERSE** une subvention annuelle de 1 700 € au Syndicat d'initiative de Ternay ;
- **DIT** que les crédits sont ouverts au BP 2023 et seront inscrit aux BP des exercices concernés du budget principal au chapitre 65.

Télétransmise en Préfecture le - 5 DEC. 2023

Affichée le

Certifiée exécutoire le - 5 DEC. 2023

Pour extrait conforme au registre,

Pierre BALLELIO

Président

